

M. l'Orateur: A l'ordre! Si les députés veulent causer entre eux, ils feraient mieux d'aller dans le couloir.

M. Winch: Voilà ce qui s'est produit il y a une demi-heure quand il n'y avait que 19 députés à la Chambre. Ils sont vite revenus.

En principe, j'approuve ce que le député de Vancouver-Sud essaie d'accomplir par son bill, c'est-à-dire rectifier les faussetés et les oublis du gouvernement quand il a préparé le discours du trône. J'espère bien que ce bill sera adopté. J'espère bien que lorsque nous passerons à l'étude en comité, si nous en venons là, l'expression «citoyen canadien» sera substituée à «résident canadien».

M. Frank McGee (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, avant de traiter de la mesure à l'étude, j'ai l'intention de présenter sous une autre forme la question que j'allais poser à l'honorable préopinant. Je me contenterai de dire que je suis sûr que l'honorable député ne voudrait pas imposer une sanction aux personnes qui sont venues au Canada et qui deviendront éventuellement des citoyens canadiens.

M. Winch: Quelle était la question que l'honorable député voulait me poser?

M. McGee: L'honorable député ne convient-il pas avec moi que si l'on effectuait le changement qu'il a proposé, on imposerait une sanction à certaines personnes en insistant aux termes de la présente mesure pour qu'elles deviennent citoyens canadiens avant de pouvoir être nommées au conseil d'administration de sociétés. Cela équivaldrait à imposer une sanction aux personnes qui sont venues au Canada et qui deviendront éventuellement des citoyens canadiens mais ne le sont pas encore.

L'honorable député a passé une bonne partie de son temps, me semble-t-il, à faire des observations irrégulières, comme d'ailleurs l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson). Je conçois mal que la discussion des travaux de la Chambre et des mesures ministérielles soit admissible au cours d'un débat sur un bill d'initiative privée.

Si le député de Kenora-Rainy-River souhaite obtenir ces renseignements, il me semble que l'occasion de formuler pareilles observations se présentera en temps voulu. Le représentant de Vancouver-Est a fait, il y a un instant, grands état du nombre de députés présents à la Chambre. Puisqu'il a soulevé ce point, je crois pouvoir dire qu'il y était, à ce moment-là, le seul représentant de son parti. Il a peut-être voulu signaler ainsi les erreurs commises par certains de ses collègues, et il vaut mieux que je m'en tienne là.

Je féliciterai le député qui a présenté le bill à l'étude. Il me semble qu'il a fait preuve de beaucoup trop de modestie en exposant comment le débat d'un projet de loi présenté par un simple député à ce sujet et sur d'autres questions encore, il y a quelques années, avait influé, par la suite, sur la ligne de conduite du gouvernement et les bills présentés par celui-ci. Je crois qu'il a fait lui-même une profonde impression sur les députés d'abord, et ensuite inéluctablement sur la politique du gouvernement lui-même.

On affirme parfois, lorsque le débat a pour objet des projets de loi comme celui-ci et d'autres mesures du genre, qu'en soulevant, comme maintenant, des questions qui tendent à démontrer la prédominance de la propriété américaine dans l'industrie canadienne, on fait preuve d'anti-américanisme. Il me semble que ceux qui pensent ainsi exagèrent. La réponse qui s'impose, et d'autres l'ont déjà formulée, c'est qu'il ne s'agit pas là d'anti-américanisme, mais plutôt d'une attitude pro-canadienne. Il me semble qu'il ne peut découler que du bon de débats qui nous rappellent, à titre particulier et en tant que nation, l'état de nos affaires, du point de vue de la propriété étrangère et du contrôle par l'étranger et même si leur seul résultat consiste à nous apprendre où cette tendance nous mène, les délibérations dans ce sens ne peuvent être que très utiles. La déclaration dont le député a donné lecture, et qu'il a relevée dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, m'a beaucoup frappé, surtout le passage où il est dit que, dans les cas où les entreprises avaient déjà appliqué les principes exposés dans le bill à l'étude en constituant leur conseil d'administration, les résultats en avaient été très bienfaisants.

Il y a un aspect du problème sur lequel j'aurais voulu que le député s'attarde un peu plus. Je me souviens que la même critique a été formulée il y a deux ans, lors du premier examen du bill. Je pense à certaine affirmation—et pour être juste je dois dire qu'il en a mentionné un aspect—d'après laquelle le bill, une fois devenu loi, créerait une classe d'administrateurs professionnels, ou, dans un sens, un groupe d'hommes de façade qui permettraient de se conformer à la lettre de la loi tout en en contournant l'esprit. La question mérite certainement d'être relevée. Cet aspect du problème est peut-être superficiel, mais j'estime qu'on pourrait, et même qu'on devrait, le régler de façon plus précise.

Le présent bill et d'autres bills et résolutions présentés par le parrain de cette mesure appellent l'attention sur ce qui doit être la solution finale, savoir que les Canadiens